

LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

L'année 2025 a commencé dans un contexte d'incertitude jamais vu du fait de l'instabilité politique dans laquelle notre pays, vous le savez, est plongé. Pour la première fois, l'État commence l'année sans budget, après que le déficit des comptes de la Nation ait atteint un niveau énorme, très dangereux. Mais tout cela a bien sûr des conséquences sur nos collectivités après qu'on nous ait annoncé une ponction financière drastique. Nous sommes aujourd'hui dans une inconnue budgétaire inédite.

Lorsque, d'ici quelques semaines ou quelques mois, l'État se sera enfin doté d'un budget, nous connaîtrons le sort exact qui sera réservé à nos collectivités.

Cependant, je tiens à vous rassurer. Le sérieux avec lequel nous avons géré notre budget depuis le début de ce mandat me permet de vous garantir qu'en 2025, il n'y aura aucune hausse d'impôts, nous serons en mesure d'assurer la continuité des services publics municipaux, certes avec des adaptations, et assurer aussi la poursuite de nos investissements.

Investir coûte de plus en plus cher et les aides de l'État se raréfient.

Mais à Fressenneville, plus que des vœux, plus que des rêves, en dépit des inquiétudes et des turpitudes, je souhaite faire de 2025, une année encore et toujours volontaire, une année mobilisée et engagée pour continuer d'avancer.

Nous avons choisi de préserver nos finances tout en poursuivant des projets essentiels pour le bien-vivre de nos habitants et l'attractivité de notre territoire. Nous allons continuer à avancer, avec la conviction que chaque effort contribue à l'avenir de notre commune.

Comme chaque année, durant les vacances de février une session ALSH sera organisée. Les parents sont invités à inscrire leurs enfants.

A compter du 24 février la garderie sera ouverte le matin dès 6h45 et fermera à 18h30. Cette nouvelle amplitude horaire sera appliquée tant sur le temps scolaire que durant les ALSH.

A l'occasion de la cérémonie des vœux, j'ai tenu à affirmer ma détermination à poursuivre le travail accompli depuis 2016 bien au-delà de ce mandat si vous décidez de nous renouveler votre confiance. Je serai donc candidat aux prochaines élections municipales en mars 2026.

Restant à votre disposition, je vous souhaite une bonne lecture !

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

Informations Générales

MAIRIE

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :
le vendredi de 17h à 18h
- Mme Sylviane BEURAIN, 1^{ère} adjointe :
le mercredi de 17h à 18h
- Mr Alain CAPON, 2^{ème} adjoint :
le lundi de 17h à 18h
- Mme Dany HUMEL, 3^{ème} adjointe :
le mardi de 17h à 18h
- Mr Tony DACHEUX, 4^{ème} adjoint :
le jeudi de 17h à 18h

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de 9h à 17h du 1^{er} novembre au 31 mars.

LA POSTE

Le bureau postal est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h.

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS

Ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire d'avril à octobre, de façon bimensuelle en novembre et mars et n'est pas assuré de décembre à février.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.
Arrêté municipal N° 2021-PM 07

Entretien : en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires des lieux. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

Neige et verglas : dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable ou du sel devant leurs habitations.

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, sur toute la largeur de la propriété.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les vendredis 31 janvier, 7, 14, 21 et 28 février

Bac jaune : les jeudis 6 et 20 février

Dans le cadre de l'arrêt du verre en porte à porte à compter du 1er janvier 2025, une refonte des zones et des jours de collecte est mise en place

Les modifications sont les suivantes pour notre commune :

Pour les déchets recyclables (poubelle jaune) : collecte le jeudi

Pour les ordures ménagères (poubelle noire) : collecte le vendredi

Emplacements des 9 containers à verre :

1. Rue Geneviève Gabard au niveau de l'usine Holleville
2. HLM rue de Verdun
3. Parking Stalingrad rue Roger Salengro
4. Parking à côté de Gamm vert rue Henri Barbusse
5. MPT (à l'intérieur) rue Charles Vérecque
6. Parking des Tilleuls
7. Rue Jean Jaurès direction Woincourt
8. Square du château brûlé rue Karl Marx
9. Rue du chellier caserne des pompiers

AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

Prochaine permanence le 14 février.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située 11 rue Jules Guesde est ouverte les :

- mardi de 15h30 à 17h00
- jeudi de 17h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 11h00

MAISON POUR TOUS

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11h30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation.

COMPOSTEUR PARTAGÉ

RAPPEL de consignes à respecter pour assurer un bon compostage :

- ❖ Fruits coupés en morceaux
- ❖ Pas de tonte de gazon
- ❖ Pas de papier
- ❖ Mettre un seau de broyat pour chaque seau de déchets mis dans le composteur
- ❖ Ne pas oublier de mélanger

Démarches administratives

MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

REGISTRE ELECTORAL

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de la commune afin de pouvoir voter. Vous devrez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour cela, plusieurs solutions : en mairie ou par internet sur service-public.fr

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.

Informations diverses

DÉCHETTERIE

Du 1^{er} novembre 2024 au 14 avril 2025, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi 13h30 - 16h45
Mardi 13h30 - 16h45
Mercredi 13h30 - 16h45
Jeudi 13h30 - 16h45
Vendredi 9h00 - 11h45/13h30 - 16h45
Samedi : en continue de 9h00 à 16h45

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite> puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : FRIVILLE- ESCARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT.

Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame FORESTIER Marie, conciliatrice de justice, assure une permanence en mairie de FRIVILLE-ESCARBOTIN les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois. Prise de RDV en mairie au 03.22.60.36.60.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut ensuite être homologué par la justice.

Litiges concernés et champ d'action :

- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entres commerçants
- Litiges et troubles du voisinage
- Litiges entre personnes

INFIRMIÈRES DE GARDE

Le 2 février : cabinet de Friville-Escarbotin - 03.22.30.28.95

Le 9 février : Cabinet de St Blimont - 07.67.26.75.22

Le 16 février : Sophie Bonhomme, Johann Lhernault et Hélène Wattré - 03.22.24.20.20

Le 23 février : Florence Dubus et Aline Chalvet - 03.22.24.20.20

SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi.
Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54

LE FRATERNIBUS

Qu'est-ce que c'est ? C'est un véhicule itinérant, de la taille d'un camping-car qui se déplace et s'installe sur une place de village pour aller à la rencontre de la population, des personnes isolées pour créer des liens. Il circule sur le territoire du Vimeu, notamment sur les communes de Friville-Escarbotin, Fressenneville et Feuquières-en-Vimeu.

Le Fraternibus a pour objectif de :
Rompre l'isolement, favoriser l'entraide et accompagner les personnes pour faciliter leurs démarches administratives

L'équipe du Fraternibus vous accueille à Fressenneville le samedi matin sur la place du marché, le mercredi après-midi sur le parking face aux HLM et le mercredi à 14h au milieu de la résidence des Tilleuls.

Vous serez accueillis avec une boisson et un goûter, des jeux, des livres et un ordinateur.

Les personnes seules qui ont besoin de passer un moment convivial, les enfants et leurs parents, vous qui avez besoin d'aide informatique sur différents sujets, n'hésitez pas à aller à la rencontre du Fraternibus, vous serez les bienvenus.



CENTRE ITINÉRANT CARSAT

Le centre itinérant retraite de la CARSAT Nord-Picardie se déplacera au sein de notre commune, place de la République, rue Jules Guesde les :

- Jeudi 6 février de 9h20 à 11h30 et de 13h à 15h30
- Mercredi 12 mars de 9h20 à 11h30 et de 13h à 15h30

Les assurés sont reçus sur RDV pour les motifs suivants :

- Mise à jour de leur carrière
- Demande d'estimation
- Délivrance ou dépôt d'une demande de retraite
- Délivrance ou dépôt d'une demande de réversion
- Délivrance ou dépôt d'une demande d'allocation
- Informations sur un droit déjà en paiement

La prise de RDV s'effectue en appelant le **3960** ou sur le site de lassuranceretraite.fr

Animations-Festivités

GALETTE DES ROIS AUX AINÉS

Un après-midi musical animé par Alexis et Lucas PASSION a été offert par la municipalité aux aînés de la commune le mercredi 15 janvier 2025 pour fêter l'épiphanie.



* LIBÉRATION DE FRESSENNEVILLE*

Souvenances d'ici

Il y a quatre-vingts ans, notre village était libéré de quatre années d'occupation par l'armée allemande.

Après avoir connu des soldats conquérants et qui semblaient invincibles, nos Anciens les ont vus fuir en 44, devenus de pauvres servants d'une armée désormais en pleine déroute.

Alors, bien sûr, pour la majorité des Fressennevillois le jour de la Libération fut une explosion de joie, tant ces heures heureuses étaient attendues et espérées. Mais pour d'autres, ce bonheur fut entaché par la mort d'un proche tué par cette guerre, ou par l'attente du retour d'un enfant soldat ou d'un mari prisonnier dont ils n'avaient plus de nouvelles. Pour d'autres enfin, ce furent des heures assombries par des vengeances quelquefois exagérées.

Tous ces moments-là font partie de l'Histoire de Fressenneville et ne doivent pas s'évanouir avec le temps !

Aussi, pour laisser à nos enfants une trace écrite de cette période difficile, je recherche tout témoignage de cette occupation et des jours qui ont suivi cette libération. Que ce soit votre propre vécu, ce que vous en ont raconté vos parents, un simple texte, une courte lettre, une photo abîmée, qu'importe, le moindre petit souvenir peut aider à reconstruire ces moments historiques fressennevillois que nos livres d'Ecole ignorent absolument.

Si vous êtes prêts à participer à cette collecte mémorielle alors je suis prêt à vous écouter.

La mémoire ne peut vivre que si elle est transmise.

LEROY Yanick, 1 rue Karl Marx Fressenneville
Tel : 03 22 30 39 94
Mail : leroy.yanick@wanadoo.fr

FESTIVITÉS

- ✚ **Samedi 1^{er} février** : repas picard organisé par les Parents d'élèves
- ✚ **Samedi 15 et dimanche 23 février** : concours fédéral organisé par le Club de pétanque

LES RETRAITÉS DYNAMIQUES

Le club des retraités dynamiques organise un repas-après-midi récréative dansant le samedi 22 février à 12h30 à la Maison pour Tous.

Renseignements au 06.51.35.47.64. Paiement à la réservation. Ouvert à tous

15€ pour les adhérents et 20€ pour les non adhérents.

DÉPART À LA RETRAITE DE KARINE CAPPON

Après 33 années de service au sein de la commune en tant qu'adjoint technique affecté essentiellement à la cantine et à l'entretien des bâtiments communaux, Karine CAPPON a été radiée des cadres au 1^{er} janvier 2025. Nous lui souhaitons une agréable retraite

